LE

# CANADIEN
ET
# SA FEMME.

QUE veut dire ce commandement ou ce tirage au Sort ?

ANDRE.

Cela veut dire que chaque païs a sa Milice pour sa propre défense.

BRIGITTE.

Nous ne sommes donc pas pour aller hors de notre pays attaquer les étrangers chez eux ?

ANDRE.

Certainement, ma chere Brigitte; ce n'est que pour nous garder en bon ordre et nous défendre dans notre Province.

 BRI-

BRIGITTE.

Pourquoi donc il y a environ vingt ans les Boſtonnois vinrent armés ici ſur nos terres ?

ANDRE.

C'étoit pour nous embrouiller dans leur querelle, et attirer la guerre de chez eux chez nous, enſuite ſe rendre nos maîtres —

BRIGITTE.

On dit que des Etrangers vouloient venir ici l'Automne et le Printems derniers —Eſt-ce qu'ils n'étoient pas bien chez eux ?

ANDRE.

Pas ſi bien que nous ſommes ici, et puis ce ſont des ambitieux qui font des Projets contre nous.

BRIGITTE,

On dit pourtant que ce ſont de bonnes Gens, et qu'ils ne veulent pas nous faire de Mal,

ANDRE.

S'ils ſont bons qu'ils reſtent chez eux ; qu'ils cultivent tranquillement leurs terres ; nous ne voulons pas y aller les attaquer. S'ils venoient armés ici, ils auroient beau me dire, qu'ils ſont doux comme des Moutons, je m'en mefierois comme des Loups !

BRIGITTE.

Eſt-ce qu'ils viendroient armés, eux qui nous diſent de ne pas prendre les armes ?

ANDRE.

Ha! ma chere Brigitte, tu ne connois pas encore leur allure. Je te dis que ce ſont des jaloux de notre tranquillité. et des turbulents !

BRIGITTE.

Il faut, mon mari, faire notre poſſible pour reſter tranquilles et cultiver

ver bien notre terre, comme nous avons fait depuis trente quatre ans.

ANDRE.

Tu as raiſon ; mais comment faire pour s'aſſurer de reſter tranquille?

BRIGITTE.

On ne remue point ; que chacun reſte dans ſa maiſon.

ANDRE.

Mais s'ils viennent armés, ils ſe remueront ; ils nous prendroient l'un après l'autre, et s'ils prenoient nos forts et nos Villes, ils feroient enfin de nous tous ce qu'ils voudroient.

BRIGITTE.

He bien! s'ils s'entendent entre eux, nous qui vivons en Canada, nous devrions être tous d'accord comme une famille, et dire à ces Remuants qu'ils reſtent chez eux comme nous voulons reſter tranquilles chez nous.

AN-

ANDRE.

Tu as bien raiſon ſi nous leur faiſions dire cela au ſerieux, ils n'oſeroient pas venir ici ; ce ſeroit le vrai moyen de reſter tranquille et d'eviter ſouvent les Commandements, la Guerre et la Miſere.

BRIGITTE.

Ils diſent qu'ils veulent venir ſe battre pour nous rendre plus heureux.

ANDRE.

Qu'eſt-ce qui les tourmente donc ? qu'ils ſe battent chez eux, ils ne briſeroient pas nos clotures. Il ſont bien zèlés pour les autres ; cela ſeul me les rend ſuſpects.

BRIGITTE.

Les Boſtonnois ne nous firent pourtant pas de mal en l'année 1775.

ANDRE.

Tu oublis donc le trouble qu'ils nous cauſerent. Si deux cents Cana-

nadiens ſeulement avoient été l
guetter et les arrêter a la Beauce, no
ne les aurions pas log s et nourris e
partie pendant ſix mois, pour le
Argent de Papier.

BRIGITTE.

Mais ils n'ont pas pillé ni brul
nos Maiſons de Campagne.

ANDRE.

Je crois bien, ils faiſoient les Ag
neaux ; en attendant ils ont cauſé l
Ruine des fauxbourgs St Jean et St
Roch. S'ils avoient pris la Ville d
Quebec, alors ils auroient bien chan
gé de Ton.

BRIGITTE.

Cela a bien tourné pourtant.

ANDRE.

Oui, parceque la Ville s'eſt brave
ment défendue, et cela nous a gagn
depuis au moins vingt ans de tran-
quillité.

BRI-

BRIGITTE.

Ils nous font dire par des coureurs de côte, que nous ne sommes pas L.bres.

ANDRE.

Libres, nous le sommes je t'assure —Quoique nous soions en Milice comme eux, nous n'attaquons pas les autres chez eux. Nous nous marions quand nous voulons ; nous labourons nos terres sur le sens qui nous fait plaisir ; nous les vendons ou échangeons, ainsi que nos denreés, aussi chères que nous pouvons--Nous envoyons de notre Bled vendre aux Etrangers hors de notre pays, nous ne sommes pas forcés comme eux de prendre en payement de la Monnoie de papier, et nous allons à l'Eglise qui nous plait.—

BRIGITTE.

Ils disent qu'ils se battent pour la Liberté.

AN-

ANDRE.

C'eſt qu'ils n'étoient pas dans leur pays gouvernés ſi doucement, que nous le ſommes depuis long-tems dans le nôtre. Je ſuis aſſez libre et content ; je ne voudrois pas me battre pour le devenir d'avantage.

BRIGITTE.

Qu'entend t'on par la Liberté ?

ANDRE.

C'eſt qu'après avoir obéi à la Loi et au Gouvernement de ſon païs, chacun fait après ce qui lui plait, pourvu qu'il ne faſſe tort à perſonne.

BRIGITTE.

Ils cherchent peut-être le vrai bonheur.

ANDRE.

Il n'y en a pas dans ce Monde. Ma chere petite femme, la Liberté eſt une chimére quand on n'a pas l'Eſprit de s'accorder dans ſon païs, et qu'on

qu'on a la manie d'attaquer les nations qui vivent tranquilles chez elles.

BRIGITTE.

Quand voit-on la bonne Liberté ?

ANDRE.

Je te l'ai dit; c'eſt lorſque ceux du païs ſont en paix; qu'il y a bon ordre et obéiſſance aux Loix, ou qu'ils ſe défendent tous en union contre ceux qui viennent les brouiller.

BRIGITTE.

Ils nous font dire auſſi que par notre alliance ou nos conventions, on nous a promis de nous laiſſer neutres.

ANDRE.

Ce n'eſt pas vrai. Quelqu'un voulut demander à être neutre ; mais l'article 41 de la Capitulation générale porte que nous devenions dès-lors ſujets du Roi. C'étoit tout ſimple ;

ple ; elle nous accorde le libre exercice de notre Religion et nos Terres, nous devons donc les Défendre en bons Citoyens.

BRIGITTE.

Si nous pouvions trouver quelq'un qui ſe batteroit pour nous ailleurs et gratis ; ce ne ſeroit pas ſi mal.

ANDRE.

Qui veux tu qui le faſſe de bonne foi ? ma pauvre Brigitte, tu fais des Chateaux en Eſpagne.

BRIGITTE.

Ils diſent que ce Tirage au Sort va nous faire Soldats.

'ANDRE.

Qui oſeroit nous faire ſoldats malgré nous. Le Roi ne le voudroit et ne le peut pas faire. Je te ferois dire par notre Gouverneur et tous ſes Officiers, que les Soldats toujours en regiment, ne ſe font que de ceux qui veu-

veulent eux mêmes s'engager volontairement dans les Troupes.

BRIGITTE.

Je ne ferois plus inquiete, si notre Général me disoit cela.

ANDRE.

On lui parle aisément. S'il connoissoit quelqu'un qui te soutiendroit qu'il veut ou peut me faire soldat malgré moi, je suis certain qu'il le regarderoit comme un trouble Repos Public. Suis-je Soldat pour avoir servi comme un citoyen en Milice il y a quarante ans? Suis-je Soldat pour avoir eté il y a trente ans audessus de Montreal, et que nous fimes la Paix avec les sauvages? Les Bourgeois qui ont défendu la Ville de Québec n'en sont pas plus Soldats!

BRIGITTE.

Est-ce qu'il n'y a pas de Loi qui punisse les Menteurs qui troublent

l'Esprit des bonnes Gens de Campagne ?

ANDRE.

Il y en a des Loix chez toutes les Nations; autrement tout feroit en défordre.

BRIGITTE.

Pourquoi ne pas commander au lieu de faire tirer au Sort ?

ANDRE.

Tu ne fais pas attention, Brigitte; notre Gouverneur pour le Roi a le droit de commander felon notre befoin; mais il a donné ordre de laiffer la liberté aux Garçons de tirer entr'eux au Sort, pour éviter aux Officiers de Milice l'embarras ou l'injuftice de commander Pierre plutôt que Jacques ; enfuite chacun aura fon tour.

BRIGITTE.

C'eft pourtant bien cela, et voilà long-tems qu'il nous commande dou-

doucement. Mais on dit qu'il y a beaucoup de nos Garçons commandés.

ANDRE.

Pas le quart ; encore je crois que ce n'eſt que par précaution ; peut-être pour montrer a l'ennemi que nous voulons nous défendre ſur le Bord de notre païs.

BRIGITTE.

On dit que ce Sort eſt pour envoyer nos hommes hors de la Province ou dans les Batiments, peut-être aux Iſles.

ANDRE.

Voila encore un de leurs Menſonges. Je te dis que je te ferai lire la Capitulation à Québec quand tu voudras. L'article 39 aſſure que les Canadiens reſteront en Canada, et ne pourront être portés ni tranſmigrés en Angleterre ni en d'autres païs ou Co-

Colonies. L'article n'a excepté que les malheureux Acadiens, parcequ'ils s'étoient révoltés contre les Loix, leurs promesses et les Ordres.

BRIGITTE.

On dit que l'Ordonnance de 1787 regle ce commandement de Milice, et qu'on peut garder de nos hommes pendant deux ans en service, sans les payer, tandis que les autres restent tranquilles à travailler chez eux à leur profit.

ANDRE.

C'est trop de tems et peu de Salaires, mais notre Gouverneur, le Conseil, et nos Représentants viennent de faire une meilleure Loi, que tu vas voir imprimée en peu de jours.

BRIGITTE.

Que dit-elle donc cette Loi?

ANDRE.

Elle ordonne que celui qui marchera comme Milicien, ne sera pas tenu en service pour plus d'un an, et moins

moins de tems s'il n'eſt pas néceſſaire ; qu'il ſera bien nourri et payé comptant. Les Seigneurs ni leurs Domeſtiques ne feront plus exempts, chacun pourra mettre un homme à ſa place ; et ſi un Officier de Milice maltraite un Milicien, il ſera caſſé par une Cour, où un Officier de Troupe ne pourra pas s'en mêler. La Loi nous protegera.

BRIGITTE.

Mais ſi un ſimple Milicien a le malheur en défendant ſon païs de laiſſer ſa femme veuve, quelle reſſource ?

ANDRE.

Ils viennent d'y penſer. Elle aura une Penſion en argent ſonnant, ſa vie durant. Si elle remarie ou meurt, ce ſera pour les Enfants audeſſous de ſeize ans. Et ſi quelqu'un eſt eſtropié hors de travail, il ſera ſoigne, et il

il aura auſſi une penſion en argent, chaque année juſqu'à la fin de ſes jours.

BRIGITTE.

Ce n'eſt donc pas ſi mal qu'on nous le diſoit. Mais pourquoi commencer par commander les Garçons plutôt que les Hommes mariés ?

ANDRE.

Parceque cela dérange moins les familles. C'eſt l'uſage et la raiſon dans le beſoin, et puis les Garçons qui n'ont pas encore dix huit ans reſtent pour aider ceux de quarante cinq ans à faire les travaux de nos terres.

BRIGITTE.

Mais Joſeph notre Garçon vouloit bientôt ſe marier ; ce Commandement va le retarder.

ANDRE.

Il peut ſe marier s'il veut. Quand j'étois Garçon j'ai bien fait mon tour de

de Service ; je chantois la Belle Françoise *alorgué*. Chacun eſt Garçon avant de ſe marier et nous autres mariés nous aurons notre tour de ſervice, ſans nuire à nos Recoltes tant qu'on pourra ; car il faut toujours du pain.

BRIGITTE.

Tes Raiſons me tranquilliſent.

ANDRE.

Dis moi donc, chere Brigitte, qui t'avoit fourré tous ces menſonges et ces inquietudes dans l'Eſprit.

BRIGITTE.

On eſt ſi peu habitué à ces Commandements, et puis ces Rodeurs de Campagne avec leurs nouvelles, nous rendront foux, ſi on les laiſſe faire.

ANDRE.

Pourquoi écouter des inconnus? n'avons nous pas parmi nous des Pères de famille, qui ont ſervi en Milice et

des

des Hommes qui ſavent lire dans l'hiſtoire, les Loix et les gros livres, qui ont coutume de débrouiller nos affaires, et a qui nous pouvons nous nous conſulter? Ils ont interêt comme nous à défendre notre païs.

BRIGITTE.

Tu as bien raiſon, mon cher mari, et je ſuis d'avis que notre fils Joſeph diſe au Capitaine de Milice que dans quatre jours il ſera prêt a partir au prémier avis.

ANDRE.

C'eſt le mieux, ma chere petite femme; tiens voilà Joſeph, voyons ce qu'il va dire—Hé bien! que dis-tu notre fils?

JOSEPH.

Je vous ai entendu: Je veux obéir et ſervir Dieu, mon Roi et mon Païs. Je ferai mon devoir comme vous mon père; vous et bien d'autres en ſont bien revenus.